

# Pour qui ?

- Les élèves et leur famille
- Les équipes pédagogiques
- Les maisons départementales des personnes handicapées
- Les professionnels du secteur médicosocial

**POUR UNE ÉCOLE  
PLEINEMENT INCLUSIVE**

# Livret de parcours inclusif

Pour les élèves à besoins  
éducatifs particuliers

# Un livret de parcours inclusif numérique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers



## Dans quel objectif ?

- offrir une scolarisation de qualité à chaque élève de la maternelle au lycée
- être au plus près des besoins éducatifs particuliers de chaque élève
- garantir aux familles la mise en place d'adaptations et d'aménagements pédagogiques
- outiller les enseignants pour le suivi scolaire de leur élève
- partager les informations entre professionnels (le ministère de l'éducation nationale ou de l'agriculture et les maisons départementales des personnes handicapées)

## Comment ?

- L'enseignant crée un livret de parcours inclusif :
  - à la demande de la famille
  - sur proposition de l'équipe pédagogique
- L'enseignant renseigne le livret de parcours inclusif suite :
  - au dialogue engagé avec l'élève et sa famille
  - à l'analyse des besoins de l'élève réalisée sur la plateforme CAP école inclusive
- L'enseignant met en place les adaptations et aménagements dans la classe
- L'enseignant édite le livret qui présente les aménagements pédagogiques et le remet à la famille

## Quand le mettre en place ?

- Dès qu'une difficulté d'apprentissage est constatée et que les mesures de différenciation pédagogiques usuelles ne suffisent pas
- Le livret de parcours inclusif est révisable et peut évoluer à tout moment

### À partir de janvier 2021

Déploiement d'une première version de l'application en académie

### À partir de la rentrée scolaire 2022

Tous les élèves qui le requièrent disposent d'un livret de parcours inclusif accessible aux familles